

thence along a rhumb line in a southeasterly direction to a point at 42°00' north latitude and 65°40' west longitude; and thence due south to the parallel of 39°00' north latitude.

5(b) Sub-area 4 is divided into six Divisions:

Division 4R

That portion of the Sub-area lying between the coast of Newfoundland from Cape Bauld to Cape Ray and a line described as follows: beginning at Cape Bauld, thence due north to the parallel of 52°15' north latitude, thence due west to the Labrador coast, thence along the Labrador coast to the terminus of the Labrador-Quebec boundary, thence along a rhumb line in a southwesterly direction to a point at 49°25' north latitude, 60°00' west longitude, thence due south to a point at 47°50' north latitude, 60°00' west longitude, thence along a rhumb line in a southeasterly direction to the point at which the boundary of Sub-area 3 intersects the straight line joining Cape North, Nova Scotia with Cape Ray, Newfoundland, thence to Cape Ray, Newfoundland;

Division 4S

That portion of the Sub-area lying between the south coast of Quebec from the terminus of the Labrador-Quebec boundary to Pte. des Monts and a line described as follows: beginning at Pte. des Monts, thence due east to a point at 49°25' north latitude, 64°40' west longitude, thence along a rhumb line in an east-southeasterly direction to a point at 47°50' north latitude,

qu'à un point situé à 66°00' de longitude ouest; de là en suivant une ligne de rhumb en direction sud-est jusqu'à un point situé à 42°00' de latitude nord et 65°40' de longitude ouest; et de là plein sud jusqu'au parallèle de 39°00' de latitude nord.

5 b) La Sous-zone 4 comprend six Divisions:

Division 4R

La partie de la Sous-zone s'étendant entre la côte de Terre-Neuve depuis le cap Bauld jusqu'au cap Ray et une ligne tracée comme suit: commençant au cap Bauld et s'étirant plein nord jusqu'au parallèle de 52°15' de latitude nord, de là plein ouest jusqu'à la côte du Labrador, de là longeant la côte du Labrador jusqu'à l'extrémité de la frontière entre le Labrador et le Québec, de là suivant une ligne de rhumb en direction sud-ouest jusqu'à un point situé à 49°25' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, de là plein sud jusqu'à un point situé à 47°50' de latitude nord et 60°00' de longitude ouest, de là suivant une ligne de rhumb en direction sud-est jusqu'au point où la limite de la Sous-zone 3 coupe la ligne droite joignant le cap Nord (Nouvelle-Écosse) au cap Ray (Terre-Neuve), et de là jusqu'au cap Ray (Terre-Neuve);

Division 4S

La partie de la Sous-zone s'étendant entre la côte sud du Québec depuis l'extrémité de la frontière entre le Labrador et le Québec jusqu'à Pointe-des-Monts et une ligne tracée comme suit: commençant à Pointe-des-Monts et s'étirant plein est jusqu'à un point situé à 49°25' de latitude nord et 64°40' de longitude ouest, de là suivant une ligne de rhumb en direction est-sud-est jusqu'à